

# Charte de l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les structures petite enfance

*« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles » Sénèque*

## Remerciements

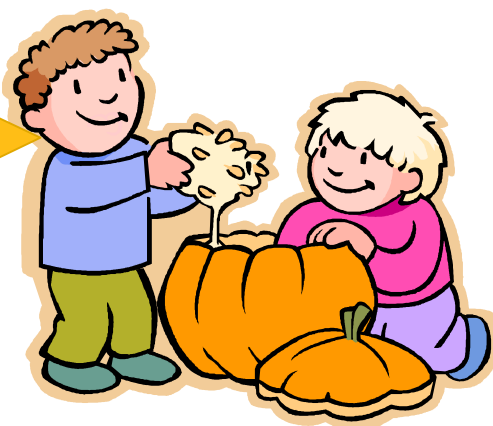
- Aux professionnels des CAMSP
- Aux professionnels des structures petite enfance
- Aux membres de la sous-commission
- Au service de l'imprimerie du conseil général

## Sommaire

|                           | Pages     |
|---------------------------|-----------|
| 1. Le préambule           | <u>2</u>  |
| 2. La loi                 | <u>4</u>  |
| 3. Le contexte            | <u>7</u>  |
| 4. L'accueil              | <u>9</u>  |
| 5. Les acteurs            | <u>12</u> |
| 6. Les fondamentaux       | <u>14</u> |
| 7. Le bulletin d'adhésion | <u>17</u> |
| 8. Les annexes            | <u>19</u> |



**Nous avons droit au repos, aux loisirs, aux jeux, aux activités récréatives et éducatives propres à notre âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique dans des conditions d'égalité.**



# Préambule

## 1 - Préambule

L'analyse des besoins d'accueil des jeunes enfants sur le département de l'Hérault a amené les partenaires politiques, institutionnels et professionnels petite enfance au constat suivant :

l'accueil de l'enfant porteur de handicap est trop inégalement effectué  
et relève encore trop de la volonté individuelle de quelques  
professionnels petite enfance et non d'une volonté politique,  
institutionnelle et professionnelle globale départementale.

C'est pourquoi, dans le cadre de la Commission Départementale de l'Accueil des Jeunes Enfants, une sous-commission a travaillé depuis septembre 2004 à l'élaboration d'une charte de l'accueil de l'enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique dans les structures petite enfance.

Cette charte a pour objectif d'inciter tous les acteurs concernés engagés dans l'accueil du jeune enfant à rechercher et à garantir un accueil à tous les enfants.

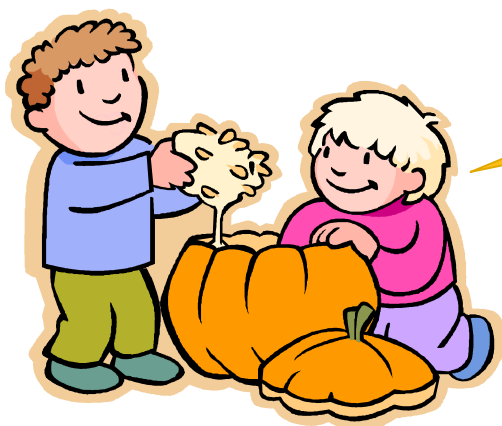
**En effet, un enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique ou présentant des différences comportementales est avant tout un enfant pour lequel le respect de sa dignité passe par une volonté de lui offrir une réelle égalité des chances.**

Il n'est plus à démontrer que l'accueil d'un enfant le plus précocement possible, quand ses parents le souhaitent, participera à :

- ◆ Mobiliser ses potentialités et ses compétences ;
- ◆ Acquérir d'autres découvertes par l'émulation et l'entraide du groupe ;
- ◆ Dynamiser son intégration ;
- ◆ Donner la possibilité à ses parents de goûter à une vie normale ;
- ◆ Valoriser ses parents dans cette démarche de confiance à leur enfant, pour qu'il développe des possibilités supplémentaires d'apprentissage afin qu'il ait dès le départ des chances « comme les autres enfants » ;
- ◆ Permettre aux autres enfants de découvrir la différence et construire des relations d'entraide.

Chacun, parents, professionnels petite enfance, partenaires institutionnels et politiques pourront ainsi prendre leur part de responsabilité dans les décisions utiles et nécessaires au plus juste intérêt de l'enfant.

C'est pourquoi nous vous invitons à lire et à adhérer à cette charte de l'accueil de l'enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique dans les structures petite enfance.



**Nous avons droit à la promotion de notre bien être social, physique et mental.**

# La Loi

## 2 - La loi

### Fondements juridiques

#### 2.1 - Convention internationale des droits de l'enfant : 20 novembre 1989

Elle pose des principes fondamentaux : tout enfant a droit à la vie et dans ce cadre mérite d'être protégé et accompagné dans son développement par ses parents, appuyés par l'Etat et les institutions qu'il crée à cet effet pour veiller à son bien être.

A cet égard le petit enfant porteur de handicap doit faire l'objet d'une attention particulière. Il est spécifiquement cité dans la convention comme ayant le droit de mener une vie décente.

Afin d'y parvenir il doit pouvoir bénéficier d'un soutien spécifique qui renforcera ses chances d'accéder dans la dignité à un maximum d'autonomie en ayant accès à la vie en collectivité. Ainsi que des soins spéciaux si besoin, un accompagnement et un soutien pour ses parents, un droit à l'intégration sociale et à l'épanouissement personnel doivent lui être garantis par l'Etat.

#### 2.2 - La réglementation française s'inscrit dans la lignée de cette convention

**Le décret n°2000 - 762 du 1er août 2000** énonce dans son article R180-1 :

- ◆ Les établissements et services d'accueil de l'enfant de moins de 6 ans veillent à la santé, à la sécurité et au bien être des enfants qui leur sont confiés ainsi qu'à leur développement ;
- ◆ Ils concourent à l'intégration sociale de ceux de ces enfants ayant un handicap ou atteints de maladie chronique ;
- ◆ Ils apportent leur aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale.

**La circulaire n°2003 - 135 du 8 septembre 2003** décline de manière précise :

- ◆ La démarche qui permet l'accueil de ces enfants « atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période » ;
- ◆ L'élaboration d'un projet d'établissement qui favorise une attitude d'ouverture et de solidarité à l'égard de ces enfants et de leurs familles ;
- ◆ La recommandation d'organiser une rencontre entre le médecin rattaché à la structure d'accueil avec l'enfant et ses parents en vue :
  - d'échanger sur les rythmes de vie de l'enfant, de ses particularités, de ses possibilités d'adaptation au mode d'accueil... ,
  - d'apprécier son état de santé et les traitements éventuels à mettre en œuvre,
  - d'élaborer un projet d'accueil qui facilite l'intégration de l'enfant, à partir d'une concertation approfondie entre les parents et les professionnels investis dans son accueil, visant à permettre à l'enfant de développer ses capacités d'apprentissage et d'accès à l'autonomie et favoriser sa socialisation.
- ◆ La mise en place de liaisons entre les professionnels de santé et d'action sociale qui œuvrent autour de l'enfant et les équipes des structures d'accueil en vue d'actions d'information, de sensibilisation et d'assistance en cas de difficultés, ainsi que des moyens de communication et de coordination entre les différents partenaires du projet.

**La loi du 11 février 2005**, après avoir défini le handicap comme « toute limitation d'activité ou de restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne » en raison d'une altération de ses fonctions essentielles affirme le droit de cette personne à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale en vue de l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens.

**L'enfant est une personne pour laquelle il faut mettre en place les moyens de développer son potentiel, ses compétences, ses acquis suivant un triple volet : social, médical et pédagogique.**

La loi énonce que l'action entreprise par l'Etat, garant de ce droit, vise à assurer l'accès de l'enfant aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre de vie ordinaire. Elle affirme également la nécessité de l'accompagnement et du soutien des familles et des proches des personnes handicapées. Dans un souci d'équité les modalités d'accueil de l'enfant porteur de handicap nécessitent des échanges d'information et des moyens de communication ainsi que de formation pour aller vers une harmonisation des pratiques.

## Responsabilités politiques, professionnelles et citoyennes.

Les valeurs portées par l'ensemble des conventions, lois, décrets et circulaires concernant le jeune enfant précise que :

- ◆ Tout enfant a droit à :
  - un bien-être,
  - une vie décente,
  - une vie protégée,
  - une vie épanouie,
  - une vie avec ses parents,
  - une vie garantie par l'Etat,
  - une éducation.

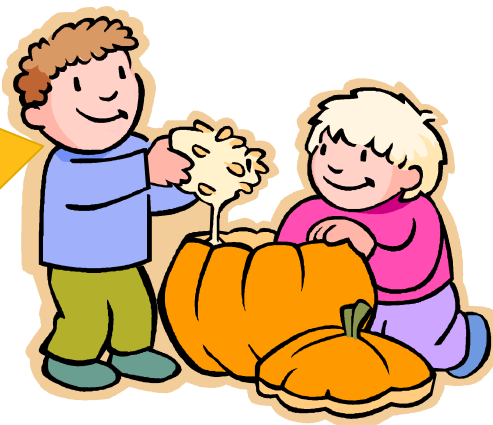
dans une optique :

- d'intégration à la vie sociale,
- d'accès à l'autonomie,
- de développement de ses compétences et de ses potentiels.

Les moyens à mettre en œuvre :

- ◆ Le jeune enfant porteur de handicap a un droit renforcé que garantit l'Etat, pour accéder lui aussi au bénéfice des principes fondamentaux énoncés précédemment ;
- ◆ Son admission en structure d'accueil des jeunes enfants est un des moyens pour lui permettre d'accéder à ses droits puisqu'elle favorise sa socialisation et son accès à l'autonomie en milieu ordinaire ;
- ◆ Cependant pour que ce droit s'exerce réellement, un accompagnement spécifique et renforcé doit être mis en œuvre :
  - le besoin de l'enfant doit être étudié en concertation entre les parents et les professionnels en vue de l'élaboration du projet d'accueil,
  - les personnels doivent être soutenus et accompagnés dans l'accueil de cet enfant et de sa famille par des professionnels médico-psycho-sociaux connaissant l'enfant et sa famille.

**Nous avons le droit de mener une vie décente dans des conditions qui garantissent notre dignité, qui favorisent notre autonomie et facilitent notre participation active à la vie de la collectivité même si nous sommes mentalement ou physiquement handicapés.**



## **Le Contexte**

### 3 - Le contexte

Le projet d'établissement ou de service d'accueil du jeune enfant comporte un projet éducatif et un projet social qui sont définis par le gestionnaire et le responsable de l'établissement avec la participation de l'équipe de professionnels.

Son élaboration invite donc à la concertation.

Il doit également s'inscrire dans une démarche partenariale tenant compte du contexte et des ressources environnementales.

Les établissements et services adhérant à la charte départementale pour l'accueil d'enfants porteurs de handicaps devront tenir compte des partenaires potentiels habituels c'est-à-dire, les autres équipements de proximité, les collectivités locales, les services de PMI, CAF, MSA, les travailleurs sociaux et médico-sociaux, l'Education nationale, le secteur associatif... mais aussi tous les services et associations spécialisés dans le domaine du handicap.

Cette approche doit permettre à l'équipe de professionnels de mettre en place un travail de proximité, de développer des passerelles avec d'autres services, de coordonner les équipes et les intervenants extérieurs tels que kinésithérapeute, psychomotricien, psychologue, d'informer et d'orienter les familles...

**La qualité d'une structure d'accueil de jeunes enfants se reconnaît dans sa capacité à élaborer et à conduire un projet.**

#### 3.1 - Les services (cf. annexe 2)

- ◆ Les agences départementales de la solidarité ;
- ◆ Les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) ;
- ◆ La maison des personnes handicapées de l'Hérault.

#### 3.2 - Les autres modes d'accueil (cf. annexe 3)

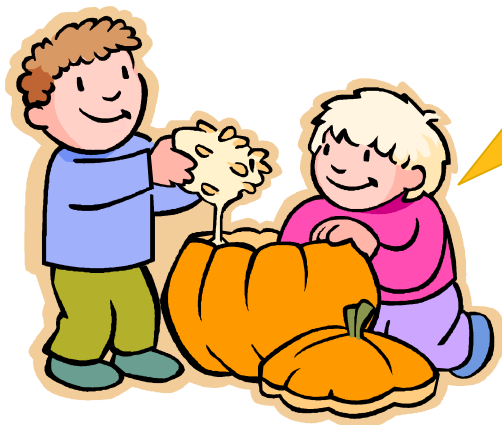
- ◆ Assistants maternels indépendants (relais) ;
- ◆ Gardes d'enfants à domicile et emplois familiaux ;
- ◆ Garde d'enfants partagée ;
- ◆ Garde spécifique ;
- ◆ Garde d'urgence.

#### 3.3 - Le soutien à la parentalité (cf. annexe 4)

- ◆ Les lieux d'accueil enfants/parents (LAEP) ;
- ◆ L'école des parents et des éducateurs ;
- ◆ Les ludothèques.

#### 3.4 - Les associations de parents (cf. annexe 5)

- ◆ Les associations de personnes handicapées.



**Nous avons droit à ce que nos parents  
bénéficient d'une information sur la santé, la  
nutrition, les avantages de l'allaitement au sein,  
l'hygiène, la salubrité de l'environnement et la  
prévention des accidents.**

# L'Accueil

## 4 - L'accueil

La qualité de l'accueil individualisé est un facteur déterminant pour le bon déroulement du séjour de chaque enfant.

Accueillir c'est prendre ce qui vient, faire connaissance, s'approprier...

**Nous proposons ici une méthode de travail prenant en compte ces dispositions, chaque équipe devra se l'approprier et l'adapter.**

### 4.1 - La prise de rendez-vous téléphonique

Elle donne déjà le ton des dispositions des deux partenaires : structure d'accueil et parent. Un sentiment de confiance naît déjà ; de l'intonation de la voix, de la souplesse de la structure à s'adapter à la demande des parents.

### 4.2 - Le premier rendez-vous nécessite du temps, de la disponibilité, une certaine intimité

Nous proposons ici quelques idées d'organisation :

- ◆ Un temps horaire suffisant ;
- ◆ Un espace peu éloigné du groupe d'enfants déjà installés de façon à ce que l'enfant puisse être libre de rejoindre le groupe ou de retrouver ses parents ;
- ◆ Des jeux mis à sa disposition ;
- ◆ Une entière disponibilité de l'accueillant : pas de sonneries de téléphone, aucun dérangement de la part de l'équipe ;
- ◆ Dans la mesure du possible et selon le choix des parents, éviter que ce premier entretien soit fait avec d'autres intervenants que les parents (grands-parents, travailleur social, copain, copine...) ;
- ◆ Si le parent le souhaite, le premier entretien peut être fait sans l'enfant.

Cette première rencontre permet :

- ◆ **De faire connaissance**

Nous proposons de présenter brièvement la structure (projet, personnel : un document est remis à la famille) et de visiter les locaux en présentant le personnel que nous rencontrons, les enfants que nous croisons.

Pour faire connaissance avec la famille nous recueillons les renseignements utiles à la prise en charge de l'enfant.

La grille d'entretien qui est proposée en annexe est un outil de communication qui permet de mieux comprendre les richesses et les besoins de l'enfant. Chaque structure adaptera cette grille à son projet.

Parler de son enfant, permet déjà aux parents de prendre de la distance avec lui, d'élaborer une séparation.

L'enfant, présent à cet entretien entend ses parents parler de lui, l'accueillant peut reformuler à son adresse les observations du parent, ainsi le lien commence à se tisser avec l'enfant.

- ◆ **D'élaborer un projet individualisé**

Ce premier entretien qui peut être suivi d'autres avant la mise en place de l'accueil, permet d'évaluer l'attente des parents, les possibilités d'accueils pour chaque enfant et d'établir un contrat réaliste en adéquation avec les besoins de l'enfant, les désirs de la famille et les possibilités de la structure.

- ◆ **D'organiser un temps d'adaptation**

Mieux le temps d'adaptation sera préparé plus l'accueil de l'enfant aura des chances de réussite. Ce temps permet de mettre en place une période de transition entre la vie à la maison et la vie en collectivité, il aide le parent et l'enfant à se séparer en sécurité.

Ce temps est une rencontre entre la structure d'accueil, la famille et l'enfant. La durée et le rythme du temps d'adaptation peuvent être prévus avec la famille mais réajustés en fonction des réactions de l'enfant, de la disponibilité du parent.

### 4.3 - L'organisation de l'accueil

#### ◆ Avec les équipes

Le contenu de l'entretien avec la famille seule (la partie utile à l'équipe pour accueillir au mieux l'enfant) est transmis aux professionnels accueillants dans une dynamique d'ouverture.

Le choix des mots dans cette transmission d'information a son importance ; il favorise déjà une représentation imaginaire de l'enfant et entraîne une disposition particulière à l'égard de cet enfant.

L'accueillant transmet ce qu'il a compris de la personnalité de l'enfant, de ses compétences et de ses manques, des désirs et craintes des parents face à la séparation, des raisons qui motivent la demande d'accueil de l'enfant.

#### ◆ Avec les autres enfants

Préparer l'arrivée d'un enfant avec les enfants présents est une façon de respecter les uns et les autres. Nous proposons d'annoncer simplement l'arrivée de « untel », de le nommer, de parler de lui, de façon à ouvrir le groupe à l'enfant qui arrive, à lui faire une place.

#### ◆ Préparation du lieu d'accueil

« La structure d'accueil » est organisée pour que l'enfant trouve facilement la place qui lui est réservée : son nom, une étiquette avec un dessin qu'il choisit quand c'est possible, sa chaise, son porte manteau, son lit...

### 4.4 - L'arrivée de l'enfant et de sa famille

Ce moment doit s'adapter en fonction de chaque famille. Le temps prévu pour cette rencontre doit pouvoir être modulable.

Au moment du départ, dire à la famille que l'équipe les attend à nouveau à la date précisée à nouveau avec le parent.

Noter à ce moment les observations recueillies à l'intention de l'équipe de façon à mettre du lien et de la cohérence pour les accueils suivants.

### 4.5 - Le séjour de l'enfant

La notion d'accueil s'instaure aussi dans la durée.

Pour que la qualité de l'accueil soit pérennisée nous voulons souligner l'importance :

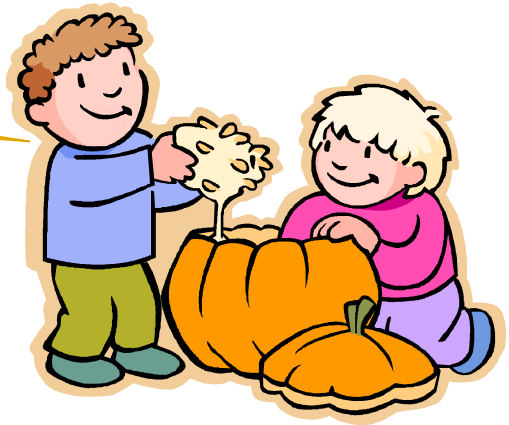
- ◆ Du maintien du lien avec la famille ;
- ◆ Du réseau de partenaires ;
- ◆ Du soutien de l'équipe par la mise en place de régulation par un tiers.

Tout au long du séjour de l'enfant nous faisons connaissance, rien n'est figé, les relations se nouent, les comportements évoluent, le regard sur l'enfant devrait pouvoir sans cesse se renouveler, les relations s'enrichir mutuellement.

### 4.6 - Le guide du premier entretien

Cf. annexe 1 : Grille d'entretien pour l'accueil de tous les enfants.

**Nous avons droit à la compréhension et à l'amour de nos parents et de la société.**



# Les Acteurs

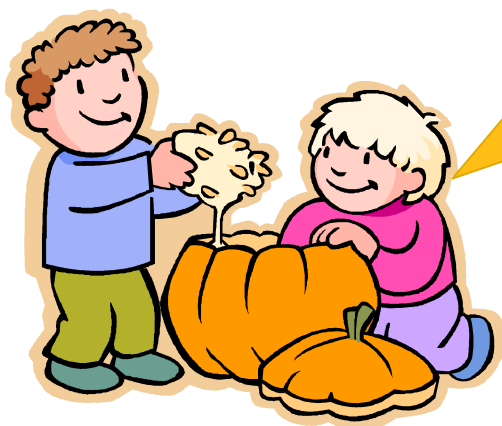
## 5 - Les acteurs

| Qui     | Gestionnaires Professionnels*   | Enfants   | Parents  | Partenaires**   |
|---------|---|---|--|---|
| Quoi    | <p>Accueillir, élaborer le 1<sup>er</sup> accueil.</p> <p>Faire connaissance, se rencontrer.</p> <p>Accompagner l'enfant dans le développement de ses compétences.</p>  | <p>Développer le 1<sup>er</sup> accueil, et prendre connaissance de ses habitudes de vie...</p> <p>Favoriser sa socialisation dans la structure.</p> <p>Développer, valoriser le potentiel de l'enfant.</p>   | <p>Favoriser le droit de chaque parent à ce que son enfant soit accueilli.</p> <p>Respecter le droit aux parents d'avoir un travail et des temps d'activités personnelles.</p>   | <p>Assurer du soutien et de la guidance aux équipes. Etablir le réseau d'aide avec la famille.</p> <p>Rôle spécifique du médecin de la structure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faire interface famille, équipe, autres partenaires, pour mise en place des conditions d'accueil.</li> </ul> <p>Rôle médical spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dire le diagnostic.</li> </ul> |
| Comment | <p>Equilibrer les attributions de places d'accueil, entre enfants accueillis en fonction des possibilités des équipes et des locaux.</p> <p>Poser les objectifs, les limites.</p> <p>Etablir un contrat réaliste dans le temps.</p> <p>Echanges réguliers, et personnel en quantité suffisante.</p> <p>Prévoir du temps pour l'information et la formation du personnel pour l'accueil de l'enfant porteur de handicap, pour la représentation du handicap, pour l'écoute et l'accompagnement des familles, comment dire les difficultés et le cheminement de cet accueil, affiner leur regard et entendre la demande des parents. Utiliser des grilles d'observations. Encourager et accompagner la mise en place d'un PA*** si nécessaire. Intérêt d'un référent.</p> | <p>Lui assurer un accueil individualisé.</p> <p>Prendre en compte sa spécificité, ses besoins, ses compétences.</p> <p>S'enrichir au contact d'autres enfants et adultes.</p> <p>S'ouvrir sur l'extérieur, la vie en collectivité.</p> <p>Encourager et accompagner un travail sur séparation, retrouvailles, échanges, entraide.</p> | <p>Aménager du temps d'accueil (modulable dans le temps).</p> <p>Participer à l'élaboration du protocole d'accueil de leur enfant.</p> <p>Assurer le lien avec le référent de leur enfant dans l'équipe.</p> <p>Sortir de l'isolement.</p> <p>Connaître et créer un réseau de relais.</p> <p>Accéder au cahier de vie ou de liaisons.</p> <p>Bénéficier d'écoute, de soutien, d'accompagnement, et d'attention spécifique.</p> <p>Recevoir et demander de l'information.</p> <p>Echanger avec d'autres parents.</p> <p>Conseils adaptés.</p> | <p>Favoriser le travail en réseau.</p> <p>Connaître la logique des intervenants et informer des modalités d'intervention</p> <p>Développer le rôle du médecin en structure d'accueil.</p> <p>Prévoir des plages de concertations, d'information.</p> <p>Coordonner des actions pour favoriser l'intégration.</p>  |

\* Puéricultrice, éducateur de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, agents de service, cuisinier, lingère, ...

\*\* Médecins PMI, de la structure, traitant, psychologue, psychomotricien, école, services spécialisés, centre de loisirs, associations spécialisées dans le handicap, ...

\*\*\* PA : projet d'accueil



**Nous avons droit à ce que nos parents bénéficient d'une aide appropriée pour exercer leur responsabilité de nous élever en veillant à notre bien-être.**

# **Les Fondamentaux**

## 6 - Les fondamentaux

### 6.1 - Le projet d'établissement

Il doit être adapté à la Loi de février 2005 (cf. 2.2 page 5).

Il évolue dans le temps en fonction de l'environnement, des moyens et de l'expérience de l'équipe éducative.

#### 6.1.1 - Il définit les dispositions particulières pour l'accueil de l'enfant handicapé dans un chapitre spécial (point 4) et notamment :

- ◆ Le droit à l'équité dans la socialisation ;
- ◆ La notion d'attention particulière, de souplesse et d'ajustement à chaque situation ;
- ◆ Le respect de la confidentialité ;
- ◆ Les besoins et les limites en temps :
  - avec la famille : temps de rencontre et d'échanges réguliers,
  - avec l'enfant : respect de ses rythmes et dosage du temps d'accueil,
  - au sein de l'équipe : temps d'échanges et de réflexion, temps auprès de l'enfant, temps de régulation et engagement d'un professionnel référent,
  - avec les partenaires : réunion, intervention des professionnels dans la structure...
  - les outils : écrits, fiche d'observations, cahiers de transmission... s'ils sont différents de ceux utilisés généralement.

#### 6.1.2 - Il inscrit sous chaque rubrique du projet social et du projet éducatif les dispositions complémentaires particulières pour l'accueil de l'enfant handicapé :

- ◆ La première rencontre avec les parents qui doit notamment préciser les attentes parentales vis à vis de la socialisation et les modalités d'adaptation individualisées ; ou la première demande d'un service de soins et d'accompagnement ;
- ◆ Proposition d'une concertation de tous les partenaires si les parents le souhaitent en prenant soin d'éviter le risque de stigmatisation de l'enfant, de discrimination ;
- ◆ Elaboration d'un projet éducatif spécifique pour l'enfant qui peut se faire en amont ou après l'adaptation de l'enfant et doit être réévalué régulièrement ;
- ◆ Ce projet précise le niveau d'intervention de l'équipe accueillante éducative et des autres équipes et notamment concernant :
  - les limites de la structure,
  - l'aménagement et utilisation de l'espace,
  - l'organisation des groupes,
  - l'organisation des activités.
- ◆ Information et explications aux autres parents : le projet d'établissement et l'attitude de l'équipe vis-à-vis de l'ensemble des parents sont porteurs d'intégration sociale. L'équipe doit trouver les moyens de :
  - gérer les questions, les inquiétudes dans le respect de la confidentialité,
  - être attentive aux dits et aux non dits des autres parents,
  - rassurer sur l'attitude positive de leurs enfants vis à vis des enfants porteurs de handicap.
- ◆ Informations et explications aux autres enfants : l'équipe les accompagne vers la découverte de la différence ;
- ◆ L'intervention d'équipes de soins au sein de la structure d'accueil peut être définie dans le temps et doit être expliquée au groupe d'enfants.

#### 6.1.3 - La mission de dépistage chez un enfant accueilli dans la structure

Lorsque des difficultés de développement sont repérées au sein de la structure d'accueil, l'équipe éducative se donne les moyens pour :

- ◆ Aborder avec les parents les potentialités et les difficultés repérées par l'équipe dans le quotidien de l'accueil ;
- ◆ Partager avec eux les questionnements autour de l'enfant en s'appuyant sur le vécu familial ;
- ◆ Les accompagner vers une consultation médicale de proximité ou adaptée ;
- ◆ Disposer d'un réseau de partenariat qui facilite les orientations.

Pour cela, l'équipe doit pouvoir solliciter une aide extérieure pour comprendre une situation particulière et un accompagnement spécifique temporaire ou sur du long terme.

## **6.2 - La formation de l'équipe accueillante**

### **6.2.1 - La formation individuelle est une démarche concernant**

- ◆ Les connaissances et définitions du handicap ;
- ◆ Les représentations personnelles du handicap ;
- ◆ Les motivations, les attentes, les réticences.

### **6.2.2 - la formation des équipes vise à harmoniser les pratiques des membres de l'équipe éducative autour de l'accueil et de la prise en charge de l'enfant, de sa famille, des autres enfants.**

- ◆ Affiner et transmettre une observation critique :
  - au sein de l'équipe,
  - envers les parents,
  - envers les autres équipes.
- ◆ Adapter les actions en tenant compte des observations et transmissions partagées ;
- ◆ Promouvoir les échanges d'expériences entre professionnels et parents, entre les différents professionnels des équipes éducatives, sociales et de soins.

## **6.3 - L'évaluation de l'accueil de l'enfant handicapé**

### **6.3.1 - Eléments d'évaluation**

L'évaluation de l'accueil dépend des objectifs de départ et se fait en fonction de quelques éléments d'évaluation :

- ◆ **L'évolution de l'enfant :**
  - dans ses capacités de socialisation (inscription dans le groupe, augmentation du temps d'accueil...),
  - dans ses possibilités d'adaptation dans une autre structure éducative.
- ◆ **L'évolution de la relation avec les parents :**
  - confiance,
  - qualité des échanges,
  - collaboration,
  - évolution qualitative et quantitative des demandes spécifiques,
  - participation aux réunions et activités.
- ◆ **L'auto évaluation de l'équipe :**
  - contribution au développement de l'enfant,
  - accompagnement et soutien des parents,
  - remise en question, modification des pratiques professionnelles,
  - acquisition de nouvelles compétences,
  - inscription dans un partenariat et un réseau,
  - évaluation de la place de l'enfant dans le groupe.
- ◆ **L'évolution du partenariat :**
  - transmission d'informations,
  - soutien à la prise en charge, enfant et parents,
  - transfert de compétences,
  - disponibilité des partenaires.

### **6.3.2 - Les outils de l'évaluation**

Il apparaît nécessaire de mettre en place un support écrit, général ou spécifique, permettant de noter les éléments relatifs à l'accueil de l'enfant handicapé sous forme d'un document prenant en compte les quatre éléments de la grille d'évaluation :

- ◆ Evolution de l'enfant ;
- ◆ Evolution des relations avec la famille ;
- ◆ Auto évaluation de l'équipe ;
- ◆ Evaluation des relations et des actions en partenariat.

# Bulletin d'adhésion

**Nous avons tous droit à ce que soit favorisé l'épanouissement de notre personnalité, de nos dons, de nos aptitudes mentales et physiques dans la mesure de nos potentialités et de pouvoir nous préparer à assumer les responsabilités dans une société libre et apprendre à respecter le milieu naturel.**

*"La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent"*  
*Albert Camus*

**Charte de l'accueil d'enfants porteurs de handicap  
dans les structures petite enfance**

**Commission Départementale de l'Accueil des Jeunes Enfants (CDAJE)**

**Présentation de la structure**

Nom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Fax : ..... Email : .....

Capacité d'accueil : .....

Type de gestion : .....

**Axes du projet de votre établissement**

- ✓ .....
- ✓ .....
- ✓ .....

**Si vous adhérez à la démarche, vous avez accès à :**

- ✓ Information/formation
- ✓ Soutien technique
- ✓ Echanges entre structures du département  
et/ou hors département
- ✓ Autres (*précisez vos souhaits*)

**L'adhésion à cette démarche nécessite une évaluation multi-partenariale au terme  
d'une année.**

**Adhésion à cette charte d'accueil**

OUI

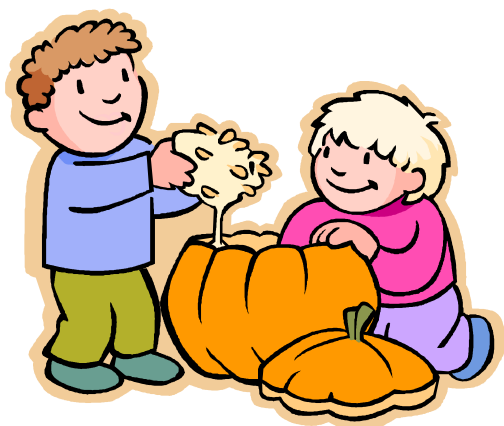
NON

*Si non pourquoi :* .....

**Signatures :**

Du gestionnaire

Du directeur de la structure



# Annexes

merci de signaler toute modification à  
[sbucamp@cg34.fr](mailto:sbucamp@cg34.fr) ou en téléphonant au 04 67 67 77 85

## Sommaire des annexes

|  | <i>Pages</i>       |
|--|--------------------|
| 1. Grille d'entretien pour l'accueil de tous les enfants | <a href="#">20</a> |
| 2. Les services  | <a href="#">22</a> |
| 3. Les autres modes d'accueil                            | <a href="#">23</a> |
| 4. Le soutien à la parentalité                           | <a href="#">27</a> |
| 5. Les associations de parents                           | <a href="#">29</a> |
| 6. Les services spécialisés                              | <a href="#">31</a> |
| 7. Glossaire des sigles utilisés                         | <a href="#">32</a> |



✓ **Ses habitudes quotidiennes**

- Habitudes alimentaires / régime particulier :
  
- Habitudes pour le sommeil (endormissement, temps de sommeil, sieste,...)
  
- Habitudes pour la toilette
  
- Acquisition de la continence

**c) La santé de l'enfant**

✓ **Médecin traitant : Nom :**

**Téléphone :**

Adresse :

Autres services médicaux ou para-médicaux :

Peut-on faire appel au médecin de la structure ?

✓ **Maladie de l'enfant**

- L'enfant a-t-il une pathologie particulière (allergie, asthme,...) ? :

Signes cliniques à surveiller :

- Mineurs : conduite à tenir
  
- Protocole établi par le médecin sur ordonnance
  
- Majeurs nécessitant des mesures à prendre en urgence

✓ **Traitement**

- Si OUI, faire compléter le dossier de l'enfant par le médecin de la structure.

✓ **Interventions de professionnels dans le lieu d'accueil (rééducation, service de soins...).**

**d) Personne habilitée à prendre l'enfant**

Nom :

Prénom :

Tél :

Qualité :

**Agences départementales de la solidarité**

(mise à jour le 19/02/2010)

| <b>Adresse</b>  | <b>Cp/Ville</b>                     | <b>Téléphone/Fax</b>                      |
|---|-------------------------------------|---|
| SUD BITERROIS<br>20 bd Jules Cadenat  | 34500 <b>Béziers</b>                | Tél. 04 67 09 84 90<br>Fax 04 67 09 84 91 |
| PAUL RIQUET CŒUR DE VILLE<br>7 rue du chapeau rouge                         | 34500 <b>Béziers</b>                | Tél. 04 67 11 12 13<br>Fax 04 67 11 12 00 |
| LIBRON THONGUE<br>7 rue Joseph Fabre  | 34501 <b>Béziers</b> Cedex          | Tél. 04 67 30 94 80<br>Fax 04 67 30 94 94 |
| TERRASSE D'ORB<br>88, bis route de Clermont l'Hérault                       | 34600 <b>Bédarieux</b>              | Tél. 04 67 23 36 80<br>Fax 04 67 23 36 85 |
| PIEMONT BITERROIS<br>4 place des 140  | 34340 <b>Cazouls les Béziers</b>    | Tél. 04 67 93.13.50<br>Fax 04 67 93 13.69 |
| CŒUR D'HERAULT<br>Place Jean Jaurès   | 34800 <b>Clermont-l'Hérault</b>     | Tél. 04 67 44 84 20<br>Fax 04.67.44.84.19 |
| BASSIN DE THAU<br>1 rue de la Raffinerie                                    | 34110 <b>Frontignan</b>             | Tél. 04 67 67 76.99<br>Fax 04 67 78 77 92 |
| LEZ- SALAISON<br>Domaine Bocaud lieu dit la Plaine                          | 34830 <b>Jacou</b>                  | Tél. 04 67 67 31 60<br>Fax 04 67 02 60 10 |
| DU LUNELLOIS<br>89 avenue de Mauguio  | 34400 <b>Lunel</b>                  | Tél. 04 67 83 41 00<br>Fax 04 67 83 41 29 |
| ETANG DE L'OR<br>Places Jules Ferry   | 34130 <b>Mauguio</b>                | Tél. 04 67 06 84 20<br>Fax 04 67 06 84 39 |
| PAILLADE-MOSSON<br>Espace solidarité<br>181, avenue du Biterrois            | 34080 <b>Montpellier</b>            | Tél. 04 99 74 30 00<br>Fax 04 99 74 30 80 |
| CEVENNES LAS REBES<br>31 bis rue des Avants Monts                           | 34080 <b>Montpellier</b>            | Tél. 04 67 87 81 00<br>Fax 04 67 87 81 39 |
| ECUSSON CŒUR DE VILLE<br>Immeuble le régent<br>4 rue Jules Ferry            | 34000 <b>Montpellier</b>            | Tél. 04 67 45 92 40<br>Fax 04 67 45 92 41 |
| OVALIE<br>Le clos des muses<br>172, rue Raimon de Trencavel                 | 34000 <b>Montpellier</b>            | Tél. 04 67 67.32.20<br>Fax 04 67 67.32.21 |
| PORTE DE LA MER<br>1555, chemin de Moularès                                 | 34070 <b>Montpellier</b>            | Tél. 04 67 17 63 63<br>Fax 04 67 17 63 94 |
| PISCENOIS-AGATHOIS<br>Espace laser<br>Avenue Vidal de la Blache<br>BP 90033 | 34120 <b>Pézenas</b>                | Tél. 04 67 90 44 44<br>Fax 04 67 98 82 56 |
| VE NE ET MOSSON<br>300 rue des Condamines                                   | 34570 <b>Pignan</b>                 | Tél. 04 67 07 03 40<br>Fax 04 67 07 03 50 |
| PIC ST LOUP-GANGEOIS<br>755 Avenue Louis Cancel                             | 34270 <b>St-Mathieu-de-Trévièrs</b> | Tél. 04 67 55 18 00<br>Fax 04 67 55 18 18 |
| THAU-LITTORAL<br>19 bis rue Pascal  | 34200 <b>Sète</b>                   | Tél. 04 67 46 86 70<br>Fax 04 67 46 86 71 |

## Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)

(mise à jour le 31/10/09)

| Adresse   | Ville                            | Téléphone/Fax                             |
|---|----------------------------------|---|
| CHU Hôpital St Eloi<br>80 Avenue Augustin Fliche    | 34295 <b>Montpellier</b> cedex 5 | Tél. 04 67 33 68 63<br>Fax 04 67 33 68 56 |
| Centre éducatif médical<br>Avenue monseigneur Coste | 34500 <b>Béziers</b>             | Tél/Fax 04 67 30 43<br>21                 |

## Maison des personnes handicapées de l'Hérault

(mise à jour le 31/10/09)

| Adresse  | Ville                            | Téléphone/Fax       |
|--|----------------------------------|---------------------|
| 59 avenue de Fès, BP 7353  | 34086 <b>Montpellier</b> Cedex 4 | Tél. 0 810 811 059  |
| Antenne MPHH<br>Hôtel du Département<br>173 Avenue Maréchal Foch BP 50 | 34501 <b>Béziers</b> Cedex       | Tél. 04 67 67 48 30 |

## Les relais assistants maternels (RAM)

(mise à jour le 24/02/2010)

**Annexe 3**  
**Les autres modes**  
**d'accueil (suite)**

| NOM et Adresse du RAM  | Secteurs couverts par le RAM   | Téléphone/Courriel   |
|--|--|--|
| Ram du CCAS - Espace Mirabel<br><b>34300 Agde</b>  | Agde, Bessan, Castelnaud de Guers, Florensac, Marseillan, Pinet, Pomerols, Portiragnes, St Thibéry, Vias   | 04 67 94 60 62<br><a href="mailto:cathala.sanchez@ville-agde.fr">cathala.sanchez@ville-agde.fr</a>           |
| Ram de Béziers ville - Service Petite Enfance 2 rue d'Auvergne<br><b>34500 Béziers</b>   | Béziers  | 04 67 36 82 70<br><a href="mailto:ram.beziersville@ville-beziers.fr">ram.beziersville@ville-beziers.fr</a>   |
| Ram de la Ville de Béziers - Service Petite Enfance - 2 rue d'Auvergne<br><b>34500 Béziers</b>   | Bassan, Boujan sur Libron, Cers, Corneilhan, Espondeilhan, Lieuran les Béziers, Lignan sur Orb, Sauvian, Sérignan, Servian, Valras plage, Villeneuve les Béziers                                       | 04 67 36 82 97<br><a href="mailto:françoise.pleinet@ville-beziers.fr">françoise.pleinet@ville-beziers.fr</a> |
| Ram Castelnaud le Lez<br>Maison de l'Enfance Allée Rose de France - <b>34970 Castelnaud le Lez</b>   | Castelnaud le Lez, Clapiers, Le Crès   | 04 67 10 72 00<br><a href="mailto:cbrenin@castelnaud-le-lez.fr">cbrenin@castelnaud-le-lez.fr</a>             |
| RAM du CCAS de Castries<br>Espace Gare - Av de la Gare<br><b>34160 Castries</b>  | Baillargues, Beaulieu, Castries, Jacou, Montaud, Restinclières, St Brès, St Drézery, St Génies des Mourgues, St Hilaire de Beauvoir, St Jean de Cornies, Sussargues, Vendargues                        | 04 67 16 30 58<br>relais.assistantes.maternelles@castries.fr   |
| RAM de la Communauté de communes de l'Hortus - Place de l'Hermet - <b>34270 Claret</b>   | Claret, Ferrières les Verreries, Lauret, Sauteyrargues, Vacquières, Valflaunés   | 04 67 55 05 05<br><a href="mailto:xuan.ho@ccpsl.fr">xuan.ho@ccpsl.fr</a>                                     |
| Ram de la Communauté de communes du Clermontais<br>Espace Marcel Vidal<br>20 avenue Raymond Lacombe BP40<br><b>34800 Clermont l'Hérault</b>  | Aspiran, Brignac, Cabrières, Canet, Ceyras, Clermont l'Hérault, Fontés, Liausson, Lieuran-Cabrières, Mérifons, Mourèze, Nébian, Octon, Paulhan, Péret, Salasc, Usclas d'Hérault, Valmascle, Villeneuve | 04 67 88 95 50<br><a href="mailto:i.couettecclermontais@orange.fr">i.couettecclermontais@orange.fr</a>       |
| RAM de Frontignan Vic la Gardiole<br>Maison de la Solidarité - Av. J.Moulin - <b>34110 Frontignan la Peyrade</b>   | Frontignan la Peyrade, Vic la Gardiole   | 04 67 18 54 03<br>cchabanal@ville-frontignan.fr  |
| RAM des communautés de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises et de Sérannes Pic St Loup<br>Maison des services<br>Av du Mont Aigoual Place du 8 mai 1945<br><b>34190 Ganges</b> | Agonés, Brissac, Cazilhac, Ganges, Gorniès, Laroque, Montoulieu, Moulés et Baucels, St Bauzille de Putois  | 04 67 42 96 99<br><a href="mailto:ram.brisset@yahoo.fr">ram.brisset@yahoo.fr</a>                             |
| RAM du CCAS de Lattes<br>Maison de l'Enfance<br>1, rue des vergers<br><b>34970 Lattes</b>  | Boirargues, Lattes, Maurin   | 04 67 64 02 30<br>ram-lattes@orange.fr   |
| RAM de la Communauté de Lunel<br>Communauté de Communes du Pays de Lunel<br>386 Av des Abrivados BP 229<br><b>34401 Lunel cedex</b>  | Boisseron, Lunel, Lunel-Viel, Marsillargues, St Christol, St Just, St Nazaire de Pezan, St Séries, Saussines, Saturargues, Valergues, Vérargues, Villetelle  | 04 67 71 68 15<br>laurence.salvayre@cc-pays-lunel.fr   |
| RAM du Sivom de l'Etang de l'Or<br>Maison des enfants - Chemin de Bentezac Les cabanes<br><b>34130 Mauguio</b>   | Candillargues, Carnon, Lansargues, Mauguio, Mudaison, Palavas les Flots, Pérols, St Aunès  | 04 67 06 89 73<br>annie.teyssier@wanadoo.fr  |
| RAM du CCAS de Mèze<br>12, bd du Port<br><b>34140 Mèze</b>   | Bouzigues, Gigean, Loupian, Mèze, Montbazin, Poussan, Villeveyrac  | 04 67 18 86 26<br><a href="mailto:ram-meze@orange.fr">ram-meze@orange.fr</a>                                 |

## Les relais assistants maternels (RAM)

(mise à jour le 24/02/2010)

**Annexe 3**  
**Les autres modes**  
**d'accueil (suite)**

| Adresse du RAM  | Secteurs couverts par le RAM   | Téléphone/Courriel   |
|---|--|--|
| RAM de la Ville de Montpellier<br>(Paillade)<br>Centre social CAF<br>476, av Barcelone<br><b>34080 Montpellier Paillade</b>   | Celleneuve, Hauts de Massane, Hôpitaux Faculté nord, Malbosc, Martelle, Mosson   | 04 67 03 13 69<br>nicole.allirol@cafmontpellier.cnafmail.fr  |
| Relais assistants maternels<br>Centre social de la Croix d'Argent<br>Maison pour tous Pauline Laffont<br>635 rue Jacques Bounin<br><b>34070 Montpellier</b>                             | Croix d'Argent, Estanove, Mas Drevon, Val de Croze   | 04 67 27 72 19<br><a href="mailto:ram-croixdargent@orange.fr">ram-croixdargent@orange.fr</a>   |
| RAM de Montpellier Antigone<br>438, Bd Antigone<br><b>34000 Montpellier</b>   | Antigone, Arceaux, Centre-Historique, Cévennes sud, Chamberte, Figuerolles, Gambetta, Gare, Pas du Loup, St Martin   | 04 67 15 35 33<br><a href="mailto:ram-antigone@orange.fr">ram-antigone@orange.fr</a>   |
| RAM de Montpellier Odysseum<br>280 Bd Pénélope<br><b>34000 Montpellier</b>  | Aiguerelles, Aubes, Grammont, Millénaire, Pompignane, Port Marianne, Près d'Arènes, Tournezy   | 04 99 64 22 54<br><a href="mailto:RelaisAssistanteMaternelleOdysseum@ville-montpellier.fr">RelaisAssistanteMaternelleOdysseum@ville-montpellier.fr</a> |
| RAM de Montpellier Aiguelongue<br>2 rue des Tourterelles<br><b>34090 Montpellier</b>  | Aiguelongue, Alco, Beaux Arts, Boutonnet, Cévennes nord, Hôpitaux-Facultés, Plan des quatre seigneurs  | 04 67 54 45 13<br><a href="mailto:ram-aiguelongue@orange.fr">ram-aiguelongue@orange.fr</a>   |
| RAM du CIAS du Pays de Pézenas<br>Espace petite enfance<br><b>34120 Pézenas</b>   | Adissan, Aumes, Cazouls d'Hérault, Lézignan la Cèbe, Montagnac, Nizas, Pézenas, St Pons de Mauchiens   | 04 67 90 76 98<br><a href="mailto:ram-cias@orange.fr">ram-cias@orange.fr</a>   |
| RAM du SIVOM entre Vène et Mosson - Hôtel de ville - BP 43<br><b>34570 Pignan</b>   | Cournonsec, Cournonterral, Fabrègues, Lavérune, Murviel les Montpellier, Pignan, St Georges d'Orques, Saussan  | 04 67 47 24 43<br><a href="mailto:i.betrancourt@sivom-vene-mosson.fr">i.betrancourt@sivom-vene-mosson.fr</a>   |
| RAM de la Communauté de communes Canal - Lirou<br>1 allée du Languedoc ZAE la Roquette <b>34620 Puisserguier</b>  | Capestang, Creissan, Cruzy, Montels, Montouliers, Poilhes, Puisserguier, Quarante  | 04 67 35 95 43<br><a href="mailto:ram.cias@orange.fr">ram.cias@orange.fr</a>   |
| RAM Côteaux Châteaux<br>35 avenue de Pezenas<br><b>34320 Roujan</b>   | Causse et Veyran, Fos, Gabian, Margon, Montesquieu, Murviel les Béziers, Neffiès, Pailhès, Pouzolles, Roujan, St Nazaire de Ladarez, Thezan les Béziers, Vailhan   | 06 76 95 44 61<br>ouverture prévue début avril   |
| RAM des Communautés de communes des Cévennes gangeoises et suménoises et de Sérannes Pic St Loup<br>Maison de pays<br>9, place de la mairie - BP 1<br><b>34380 St Martin de Londres</b> | Causse de la Selle, Mas de Londres, Notre Dame de Londres, Pégairolles de Buéges, Rouet, St Jean de Buéges, St Martin de Londres, Viols en Laval, Viols le Fort  | 04 67 42 96 99<br><a href="mailto:ram.brisset@yahoo.fr">ram.brisset@yahoo.fr</a>   |
| RAM de la communauté de communes Pic St Loup<br>Maison de le petite enfance<br>25, allée de l'Espérance<br><b>34270 St Mathieu de Trévières</b>   | Assas, Cazevieille, Combaillaux, Fontanés, Guzargues, Le Triadou, Les Matelles, Murlès, Prades le Lez, St Bauzille de Montmel, St Clément de Rivière, Ste Croix de Quintillargues, St Gely du Fesc, St Jean de Cuculles, St Mathieu de Trévières, St Vincent de Barbeyrargues, Teyran, Vailhauqués | 04 67 55 05 05<br><a href="mailto:xuan.ho@ccpsl.fr">xuan.ho@ccpsl.fr</a>   |
| RAM de la ville de Sète<br>Antenne CAF<br>23, quai d'Alger résidence « Les Alizés » <b>34200 Sète</b>   | Sète   | 04 67 74 56 65<br>isabelle.tournier@cafmontpellier.cnafmail.fr   |

## Garde d'enfants à domicile et emplois familiaux

(mise à jour 31/10/2009)

| Garde d'enfants à domicile<br>et emplois familiaux                                 | Adresse  | Téléphone/Fax  |
|--|--|--|
| Direction départementale du travail de l'Emploi et de la formation professionnelle | 615 boulevard d'Antigone<br>34064 <b>Montpellier</b> | Tél. 04 67 22 88 88  |
| Pléiades services  | 3 avenue St Lazare<br>34000 <b>Montpellier</b>       | Tél. 04 67 54 05 40<br>courriel : <a href="http://www.pléiades-services.com">www.pléiades-services.com</a> |

## Garde d'enfants partagée (mise à jour 31/10/2009)

| Garde d'enfants partagée | Adresse  | Téléphone/courriel   |
|--------------------------|--|--|
| Pléiades services        | 3 avenue St Lazare<br>34000 <b>Montpellier</b> | Tél. 04 67 54 05 40<br>courriel : <a href="http://www.pléiades-services.com">www.pléiades-services.com</a> |

## Garde spécifique (mise à jour 31/10/2009)

| Garde spécifique             | Adresse  | Téléphone/Fax   |
|------------------------------|--|---|
| Fondation Claude Pompidou    | 6 rue Fournarié (*)<br>34000 <b>Montpellier</b>      | Tél/Fax 04 67 66 17 88<br>Lundi et Jeudi 14 h30 -18 h |
| Association Halte Pouce (**) | 1620 rue de Saint Priest<br>34090 <b>Montpellier</b> | Tél. 04 67 42 94 10                                   |

\* Gardes ou accompagnements une fois par semaine (3 H consécutives), demandes ponctuelles ou régulières gratuitement pour enfants handicapés.

\*\* Services de répit destinés aux familles en charge d'enfants handicapés sans solution d'accompagnement adéquat :

- 1 : Intervention à domicile spécialisée pour l'enfant, tout handicap, de 0 à 16 ans.
- 2 : Maison de répit (ouverture prévue en septembre 2006), accueil de jour à la carte de 9 h à 17 h tout handicap de 6 à 16 ans (projet d'accueil de 0 à 6 ans à venir).
- 3 : Maison d'accueil temporaire avec hébergement, en association avec les IME du département.
- 4 : Centre ressource (réseau d'écoute et d'accompagnement des parents) en cours.

## Garde d'urgence (mise à jour 31/10/2009)

| Garde d'urgence                                    | Adresse  | Téléphone  |
|--|--|--|
| Service d'accueil familial d'urgence « les Lilas » | Espace famille<br>191 rue Louis Aragon<br>34070 <b>Montpellier</b>   | Tél. 04 67 85 75 15  |
| A Domicile Hérault                                 | 57 avenue Jean Constans<br>34500 <b>Béziers</b><br>Parc de la Guirlande Bât D2<br>130 impasse J. Bruller dit Vercors<br>34070 <b>Montpellier</b> | Tél. 04 67 62 18 30<br>Fax 04 67 35 96 64<br>Courriel <a href="mailto:adh.beziers@wanadoo.fr">adh.beziers@wanadoo.fr</a><br>Tél. 04 67 92 84 01<br>Fax 04 67 58 21 03<br>Courriel <a href="mailto:adomicile34@adh.asso.fr">adomicile34@adh.asso.fr</a> |

## 38 lieux d'accueil enfants/parents (LAEP)

(mise à jour le 24/03/2010)

**Annexe 4**  
**Le soutien à la**  
**parentalité**

|                                | Adresse postale   | Téléphone/Fax/email   | Lieux d'implantation   |
|--------------------------------|---|---|--|
| Agde<br>34300                  | <b>Centre de la Petite Enfance</b><br>Françoise Dolto   | Tél. 04 67 94 66 80   | "La récré" Square Jean Félix - Agde  |
| Béziers<br>34500               | <b>La villa des enfants</b><br>8 impasse Germaine Richier   | Tél. 04 67 35 96 56   | Villa des enfants – 8 impasse G. Richier - Béziers-Est (le Devèze)   |
|                                | <b>Béziers familles</b><br>Maison de la parentalité<br>34 rue Etienne Dolet                             | Tél. 04 67 28 52 80<br><a href="mailto:maison-parentalite@wanadoo.fr">maison-parentalite@wanadoo.fr</a>           | Béziers familles – Maison de la parentalité - 34 rue E. Dolet - Béziers  |
|                                | <b>Association UFCV</b><br>33 Rue Boieldieu   | Tél. 04 67 87 80 30<br><a href="mailto:marino.assidi@ufcv.fr">marino.assidi@ufcv.fr</a>                           | Béziers familles – "les petits pas" Maison de la parentalité - 34 rue E. Dolet - Béziers   |
| Castelnau le Lez<br>34170      | <b>Maison de l'Enfance</b><br><b>Charlottes Ferreres</b> - Allée<br>Rose de France                      | Tél. 04 67 10 71 96<br>Fax 04 67 10 72 01   | "A petit pas"- Maison de l'Enfance Charlottes Ferreres - Allée Rose de France – Castelnau le Lez   |
| Frontignan la Peyrade<br>34110 | <b>Planète Parents</b><br>28 rue Frédéric Mistral   | Port. 06 25 09 28 10<br><a href="mailto:planeteparents@orange.fr">planeteparents@orange.fr</a>                    | Avenue des carrières - Frontignan la Peyrade   |
|                                | <b>Centre Communal d'action sociale</b><br>Avenue Jean Moulin   | Tél. 04 67 18 54 52   | « Les jardins de Mathieu » Multi-accueil<br>Félicie Ametller – rue F. Mistral - Frontignan la Peyrade  |
| Gignac<br>34150                | <b>Association Terre-Contact</b><br>538 chemin de la Barque   | Tél. 04 67 57 38 16<br>06 15 64 48 64<br><a href="mailto:terrecontact@free.fr">terrecontact@free.fr</a>           | <b>1 ouverture prévue en 2010 - Lodève</b>   |
| Montpellier                    | <b>Association Le Baobab</b><br>594 Avenue de Saint Maur<br>34000 Montpellier                           | Tél/Fax 04 67 79 26 03<br>www.lebaobab.org<br><a href="mailto:contact@lebaobab.org">contact@lebaobab.org</a>      | 2 Lunel<br>1 Montpellier Antigone<br>1 Montpellier Boutonnet<br>1 Montpellier Croix d'Argent<br>1 Montpellier Gambetta<br>1 Montpellier Paillade   |
|                                | <b>Association Jouons en ludothèques</b><br>74 rue Danton – cité Paul Valéry<br>34070 Montpellier       | Tél. 04 67 69 00 81<br><a href="mailto:jouonsenludotheque2@orange.fr">jouonsenludotheque2@orange.fr</a>           | 1 Carnon «les Alizés»<br>1 Courmonterral «à la Ronde»<br>1 Ganges «p'tits loups du pic»<br>1 Gigean<br>1 Gignac «Galipettes»<br>1 Mauguio «la Farandole»<br>1 Montpellier Petit-Bard Pergola «Sindbad»<br>1 Montpellier Ovalie «Coccinelle»<br>1 Prades le lez «les lutins»<br>1 Puissalicon<br>1 St André de Sangonis «Parent'ailes»<br>1 St Georges d'Orques/Pignan «A la Ronde»<br>1 St Martin de Londres «p'tits loups du pic»<br>1 St Mathieu de Trévières «les Lucioles» |
|                                | <b>Association Pause Goûter</b><br>Mas des moulins – 2452<br>Avenue du père Soulas<br>34090 Montpellier | Tél. 04 67 41 98 21<br><a href="mailto:pause.gouter@free.fr">pause.gouter@free.fr</a>                             | Montpellier Hôpitaux Facultés  |
|                                | <b>Maison de quartier</b><br><b>J-P Caillens</b><br>Place de Tibériade – Tournezy<br>34070 Montpellier  | Tél. 04 67 42 63 04<br>Fax 04 67 27 62 08<br><a href="mailto:mpt.caillens@wanadoo.fr">mpt.caillens@wanadoo.fr</a> | Montpellier Près d'Arènes "l'aile et la plume"   |
| Olonzac<br>34210               | <b>Salle Georges Brassens</b>   | colette.milon@free.fr   | <b>1 Ouverture prévue en 2010 - Olonzac</b>  |

## 38 lieux d'accueil enfants/parents (LAEP)

(mise à jour le 15/02/2010)

**Annexe 4**  
**Le soutien à la**  
**parentalité (suite)**

| Adresse postale  | Téléphone/Fax/email  | Lieux d'implantation   |
|--|--|--|
| Pouzols<br>34230<br><b>Association la locomotrice</b><br>17 rue de la Fontaine des pigeons     | Port. 06 88 32 17 11<br><a href="mailto:lalocomotrice@orange.fr">lalocomotrice@orange.fr</a> | Clermont l'Hérault « Tom Pouce »<br>Montagnac "Pomme rainette"<br>Pézenas "Pause chocolat"<br>Servian "La maison chouette" |
| Saint-Gervais sur Mare<br>34610<br><b>Association Grandir Ensemble</b><br>17 rue de Boussagues | Tél. 04 67 23 61 67<br><a href="mailto:eliane.hafner@neuf.fr">eliane.hafner@neuf.fr</a>      | Salle Trianon des petits – Place des écoles – St Gervais sur Mare  |
| Sérignan<br>34410<br><b>Multi accueil Les Glob'Trotteurs</b><br>Rue Georges Brassens           | Tél. 04 67 32 60 90  | Multi-accueil les Glob'Trotteurs « La maison qui parle » rue Georges Brassens - Sérignan                                   |

## Ecole des parents et des éducateurs

(mise à jour mai 2006)

| Adresse                                 | Ville                    | Téléphone/Fax/Courriel                                 |
|---|--------------------------|--|
| Siège social<br>410 avenue de Barcelone | 34080 <b>Montpellier</b> | Tél. 04 67 03 43 58<br>Courriel epe.herault@wanadoo.fr |

## Les ludothèques

(mise à jour mai 2006)

| Ludothèques                     | Adresse  | Téléphone/Fax/Courriel  |
|---------------------------------|--|---|
| Maison de quartier Louis Aragon | 2 avenue de la Devèze<br>34500 <b>Béziers</b>                                  | Tél. 04 67 62 49 76   |
| Saint-Martin                    | Rue des Razeteurs<br>Maison pour tous l'Escoutaire<br>34070 <b>Montpellier</b> | Tél. 04 67 65 32 70<br>Courriel<br><a href="mailto:mpt.escoutaire@wanadoo.fr">mpt.escoutaire@wanadoo.fr</a>                                 |
| La Guirlande                    | 2 place Agrippa d'Aubigné<br>34000 <b>Montpellier</b>                          | Tél. 04 67 58 17 16<br>Courriel<br><a href="mailto:ludothequelaguirlandemptmalherbe@yahoo.fr">ludothequelaguirlandemptmalherbe@yahoo.fr</a> |
| Jean-Jacques Rousseau           | 230 avenue du Biterrois<br>34080 <b>Montpellier</b>                            | Tél. 04 67 10 70 41<br>Courriel <a href="mailto:ludojrr@yahoo.fr">ludojrr@yahoo.fr</a>  |
| Centre social Villefranche      | 1 rue Villefranche<br>34200 <b>Sète</b>  | Tél. 04 99 57 20 90<br>Fax 04 67 18 99 40   |

## Les associations de personnes handicapées

(mise à jour mai 2006)

| Les associations de personnes handicapées   | Adresse  | Téléphone/Fax/Courriel  |
|---|--|---|
| Association Régionale des Parents d'Enfants Déficents Auditifs  | 20, impasse de la Fenouillère<br>30230 <b>Bouillargues</b>                                       | Tél. 04 66 20 50 54<br>ou 04 67 86 64 68  |
| Association Départementale des Infirmes Moteurs Cérébraux   | 1, rue des Oliviers<br>34990 <b>Juvignac</b>   | Tél. 06 20 63 30 56<br>Fax 04 67 14 42 40<br><a href="http://adimch.free.fr">http://adimch.free.fr</a>  |
| Association pour la récupération des atteintes du plexus brachial                                       | Antenne Anaïs, Le Bon Puits<br>13, rue Joseph Garcia<br>34140 <b>Loupian</b>                     | Tél. 04 67 43 24 55<br>Courriel <a href="mailto:abras34@aol.com">abras34@aol.com</a><br><a href="http://www.a-bras.org">http://www.a-bras.org</a>   |
| Vaincre la Mucoviscidose  | chez Alain Ferroul,<br>8, plan du petit Tinal<br>34970 <b>Maurin</b>                             | Tél. 04 67 72 48 75 (HB)<br>Courriel <a href="mailto:virademtp@aol.com">virademtp@aol.com</a><br><a href="http://virademtp.free.fr">http://virademtp.free.fr</a>                              |
| Y Arrivarem 34  | 3, rue de l'Oustalet<br>34110 <b>Mireval</b>   | Tél. 04 67 78 92 07<br>Fax 04 67 74 14 58<br>Courriel <a href="mailto:yarrivarem34@aol.com">yarrivarem34@aol.com</a>  |
| Groupe d'Etudes pour l'Insertion Sociale des Trisomiques 21 Languedoc Roussillon                        | 195, chemin de la Tramontane<br>34980 <b>Montferrier sur Lez</b>                                 | Tél. 06 67 20 60 59<br>Courriel <a href="mailto:chantal.dania@wanadoo.fr">chantal.dania@wanadoo.fr</a><br><a href="http://www.fait21.com">http://www.fait21.com</a>                           |
| SESAME Autisme, section de l'Hérault  | Rce Cols Verts Bât 9<br>900 av. La Pompignane 34000<br><b>Montpellier</b>                        | Tél. 04 67 79 18 88<br>Fax 04 67 02 26 63<br><a href="http://perso.club-internet.fr/sesame.autisme/">http://perso.club-internet.fr/sesame.autisme/</a>  |
| Union Départementale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales de l'Hérault | 98, Place du Québec<br>34000 <b>Montpellier</b>  | Tél. 04 67 64 72 02<br>Fax 04 67 99 90 63<br>Courriel <a href="mailto:urapeilr@aol.com">urapeilr@aol.com</a><br><a href="http://www.unapei.org/">http://www.unapei.org/</a>                   |
| Association pour Adultes et Jeunes Handicapés   | 284, Av. du Professeur Jean-Louis Viala<br>Parc Euromédecine<br>34193 <b>Montpellier Cedex 5</b> | Tél. 04 67 40 74 40<br>Fax 04 67 40 74 49<br><a href="http://www.apajh34.org">http://www.apajh34.org</a>  |
| Association Régionale pour l'Intégration et l'Education des Déficents Auditifs                          | 2446, avenue du Père Soulas<br>34090 <b>Montpellier</b>  | Tél. 04 99 23 27 70<br>Fax 04 99 23 27 79<br>Courriel <a href="mailto:contact@arieda.asso.fr">contact@arieda.asso.fr</a><br><a href="http://www.arieda.asso.fr">http://www.arieda.asso.fr</a> |
| Association Saint Vincent de Paul pour déficients auditifs  | 14, rue St Vincent de Paul<br>34293 <b>Montpellier cedex 5</b>                                   | Tél. 04 67 02 99 00<br>Fax 04 67 02 17 45<br>Courriel <a href="mailto:cesda34@cesda34.com">cesda34@cesda34.com</a><br><a href="http://www.cesda34.com">http://www.cesda34.com</a>             |
| Union des Aveugles et Handicapés de la Vue de Montpellier et de la Région                               | 1, rue Cité Benoît<br>34000 <b>Montpellier</b>   | Tél. 04 67 22 53 53<br>Fax 04 67 22 32 38<br>Courriel <a href="mailto:uahv@wanadoo.fr">uahv@wanadoo.fr</a><br><a href="http://perso.wanadoo.fr/uahv/">http://perso.wanadoo.fr/uahv/</a>       |

## Les associations de personnes handicapées (suite)

(mise à jour mai 2006)

| Les associations de personnes handicapées  | Adresse  | Téléphone/Fax/Courriel   |
|--|--|--|
| Association des Paralysés de France  | BP 14 235<br>1620, rue de St Priest<br>34097 <b>Montpellier Cedex 05</b>                   | Tél. 04 67 10 03 25<br>Fax 04 67 10 03 26<br>Courriel apf.dd34@libertysurf.fr<br><a href="http://www.apf.asso.fr">http://www.apf.asso.fr</a>                             |
| Association Française contre les Myopathies  | Immeuble Newton<br>ZAC de la Fontaine<br>34080 <b>Montpellier</b>                          | Tél. 04 67 10 08 09<br>Fax 04 67 10 08 16<br><a href="http://www.afm-france.org">http://www.afm-france.org</a>   |
| Bureau Français de l'Epilepsie   | Maison des Associations<br>46, Cours Gambetta<br>34000 <b>Montpellier</b>                  | Tél. 04 67 06 57 69<br>bfsiege@bfe.asso.fr<br><a href="http://www.bfe.asso.fr/">http://www.bfe.asso.fr/</a>  |
| Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques Languedoc-Roussillon           | 341, rue Hippolyte Fizeau<br>ZAC du Millénaire BP 9600<br>34054 <b>Montpellier Cedex 1</b> | Tél. 04 67 20 21 15<br>Fax 04 67 20 21 24<br>Courriel vieassociative@jihplr.org<br><a href="http://www.jihplr.org">http://www.jihplr.org</a>                             |
| Association Française des Hémophiles   | BP 9153<br>34041 <b>Montpellier Cedex 1</b>  | Tél. 04 67 41 23 84 ou 06 80 24 66 52<br>Fax 04 67 41 23 84<br>Courriel afhfr@wanadoo.fr<br><a href="http://www.afn.asso.fr">http://www.afn.asso.fr</a>                  |
| AIDES  | 14, rue de la République<br>34000 <b>Montpellier</b>                                       | Tél. 04 67 34 03 76<br>Fax 04 67 34 03 78  |
| Bibliothèque Braille Junior  | 5, boulevard Louis Blanc<br>34000 <b>Montpellier</b>                                       | Tél. 04 67 79 28 79 ou 04 67 92 70 72<br><a href="http://www.bbj.asso.fr">http://www.bbj.asso.fr</a>   |
| Bibliothèque Sonore - Association des Donneurs de Voix   | 44, rue Estelle<br>B.P. 91093<br>34007 <b>Montpellier Cedex 1</b>                          | Tél. 04 67 58 37 60<br>Fax 04 67 58 37 60<br>bs-montpellier.adv@wanadoo.fr<br><a href="http://bibliotheque-sonore.org">http://bibliotheque-sonore.org</a>                |
| Fédération Nationale des associations de parents d'enfants Déficients Visuels et de leurs amis | 28, place St Georges<br>75009 <b>Paris</b>   | Tél. 01 45 26 73 45<br>Fax 01 45 26 05 24<br>Courriel fndv@wanadoo.fr<br><a href="http://www.orpha.net/associations/FNDEV/">http://www.orpha.net/associations/FNDEV/</a> |
| Association le Goéland, Syndrome de l'X fragile  | 109, rue Champ de la Blanche<br>34980 <b>Saint Gély du Fesc</b>                            | Tél. 04 67 84 17 33  |
| Association Nationale des Cardiaques Congénitaux   | 7, rue des Roudères<br>34430 <b>Saint Jean-de-Védas</b>                                    | Tél. 04 67 27 60 44<br>Fax 04 67 27 60 44<br>Courriel dacosta@ancc.asso.fr<br><a href="http://www.ancc.asso.fr">http://www.ancc.asso.fr</a>                              |
| Association des handicapés de l'Hérault  | La Seinchole Bât B<br>BP 318<br>34204 <b>Sète Cedex</b>                                    | Tél. 04 67 53 02 45<br>Fax 04 67 53 62 92<br>Courriel ahl2@wanadoo.fr  |
| Oxygène  | 236, chemin de l'Oulette<br>34700 <b>Soubès</b>  | Tél. 04 67 96 07 98<br>Fax 04 67 96 56 93  |
| Cochlea  | 5, rue de la Pérouse<br>34350 <b>Valras-Plage</b>  | Tél. 04 67 32 07 49<br>Fax 04 67 32 07 49<br>Courriel cochlea@free.fr<br><a href="http://cochlea.online.fr/">http://cochlea.online.fr/</a>                               |

**Les services spécialisés**  
(mise à jour 31/10/2009)

| <b>Les services spécialisés</b>   | <b>Adresse</b>   | <b>Téléphone/Fax/Courriel</b>  |
|---|--|--|
| Centre de soins, de rééducation et d'éducation (CSRE)                     | Avenue Monseigneur Coste<br>34500 <b>Béziers</b>                                 | Tél. 04 67 31 73 30  |
| Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)                            | Centre éducatif médical<br>Avenue monseigneur Coste<br>34500 <b>Béziers</b>      | Tél/Fax 04 67 30 43 21   |
| Union des aveugles et handicapés de la vue de Montpellier et de la région | Antenne de Béziers<br>7 rue Franklin<br>34500 <b>Béziers</b>                     | Tél. 04 67 50 50 60<br>Fax 04 67 22 32 38<br>Courriel <a href="mailto:accueil@uahv-lr.com">accueil@uahv-lr.com</a>   |
| Service public de médecine psychologique pour enfants et adolescents      | CMPEA de <b>Frontignan</b>   | Tél. 04 67 43 13 17<br>Fax 04 67 80 38 52  |
| Centre de soins, de rééducation et d'éducation (CSRE)                     | 8 place du général de Gaulle<br>BP 10<br>34440 <b>Lamalou les bains</b>          | Tél. 04 67 95 22 60  |
| Centre d'action médico-sociale précoce (rattaché au CAMSP de Montpellier) | 42 rue de la libération<br>34400 <b>Lunel</b>                                    | Tél. 04 67 33 68 63  |
| Service public de médecine psychologique pour enfants et adolescents      | CMPEA 2 rue Guy Soule<br>34140 <b>Mèze</b>                                       | Tél. 04 99 57 60 68<br>Fax 04 99 57 60 75  |
| Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)                            | Hôpital St Eloi<br>80 avenue Augustin Fliche<br>34295 <b>Montpellier</b> cedex 5 | Tél. 04 67 33 68 63<br>Fax 04 67 33 68 56<br>Courriel <a href="mailto:camsp@chu-Montpellier.fr">camsp@chu-Montpellier.fr</a>   |
| Centre médico-éducatif de l'enfance Fontcaude                             | 70 Rue de Tipasa<br>34080 <b>Montpellier</b>                                     | Tél. 04 67 10 23 00<br>Fax 04 67 75 80 63<br>Courriel <a href="mailto:accueil.fontcaude@ugecam-lr-mp.cnamts.fr">accueil.fontcaude@ugecam-lr-mp.cnamts.fr</a><br><a href="http://www.ugcam-lr-mp.com">www.ugcam-lr-mp.com</a> |
| Centre pour déficients auditifs CESDA 34                                  | 14 rue St Vincent de Paul<br>34090 <b>Montpellier</b>                            | Tél 04 67 02 99 00<br>Fax 04 67 02 17 45<br><a href="http://www.cesda34.asso.fr">www.cesda34.asso.fr</a>   |
| Institut médico-éducatif la Cardabelle                                    | 21 avenue de Castelnaud<br>34090 <b>Montpellier</b>                              | Tél. 04 67 72 42 62  |
| Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile Marcel Foucault    | 33 rue Fb Saint Jaumes<br>34000 <b>Montpellier</b>                               | Tél. 04 67 54 25 35<br>Tél. 04 67 61 08 20<br>Fax 04 67 61 98 77<br>Courriel <a href="mailto:sessad.mf@adages.net">sessad.mf@adages.net</a>  |
| Union des aveugles et handicapés de la vue de Montpellier et de la région | 420 allée Henri II de Montmorency<br>34000 <b>Montpellier</b>                    | Tél. 04 67 50 50 60<br>Fax 04 67 22 32 38<br>Courriel <a href="mailto:accueil@uahv-lr.com">accueil@uahv-lr.com</a>   |
| Union des aveugles et handicapés de la vue de Montpellier et de la région | Antenne du Gard<br>12 rue général Koenig<br>30000 <b>Nîmes</b>                   | Tél. 04 67 50 50 60<br>Fax 04 67 22 32 38<br>Courriel <a href="mailto:accueil@uahv-lr.com">accueil@uahv-lr.com</a>   |
| SESSAD et IME Maison de Sol-n   | 18 avenue de la gare<br>34440 <b>Nissan les Enserune</b>                         | Tél. 04 67 11 85 20<br>Fax 04 67 32 86 70<br>Courriel <a href="mailto:Maison.soln@croix-rouge.fr">Maison.soln@croix-rouge.fr</a>   |
| Institut Saint Pierre   | 371 Avenue de l'Evêché de Maguelone<br>34250 <b>Palavas les Flots</b>            | Tél. 04 67 07 75 00<br>Fax 04 67 68 44 64<br><a href="http://www.institut-st-pierre.fr">www.institut-st-pierre.fr</a>  |
| Service public de médecine psychologique pour enfants et adolescents      | Espace Franco Basaglia de <b>Sète</b>  | Tél. 04 67 51 35 51<br>Fax 04 67 74 02 28  |

**Glossaire des sigles utilisés**  
**(LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances,**  
**la participation et la citoyenneté des personnes handicapées) (date de mise à jour 31/10/2009)**

| <b>SIGLE</b>                         | <b>SIGNIFICATION</b>  |
|--------------------------------------|---|
| AAH                                  | Allocation d'adultes handicapés   |
| ACTP                                 | Allocation compensatrice pour tierce personne                             |
| AEEH (ex AES)                        | Allocation d'éducation de l'enfant handicapé                              |
| AES (voir AEEH)                      | Allocation d'éducation spéciale   |
| APA                                  | Allocation personnalisée d'autonomie (après 60 ans)                       |
| ASE                                  | Aide sociale à l'enfance  |
| ASS                                  | Allocation de solidarité spécifique                                       |
| AVS                                  | Auxiliaire de vie scolaire  |
| AVSI                                 | Auxiliaire de vie scolaire individuel                                     |
| AVU                                  | Auxiliaire de vie universitaire   |
| CAMSP                                | Centre d'action médico-sociale précoce                                    |
| CASF                                 | Code de l'action sociale et des familles                                  |
| CAT (voir ESAT)                      | Centre d'aide par le travail  |
| CAV                                  | Contrat d'avenir  |
| CDA CDAPH (remplace COTOREP et CDES) | Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées         |
| CDES (voir CDAPH)                    | Commission départementale d'éducation spéciale                            |
| CESDA                                | Centre pour déficients auditifs   |
| CLIS                                 | Classes d'intégration scolaire  |
| CMP                                  | Centre médico-psychologique   |
| CMPP                                 | Centre médico-psychopédagogique   |
| CMPEA                                | Centre médico-psychologique enfants et adolescents                        |
| CNCPH                                | Conseil national consultatif des personnes handicapées                    |
| CNEFEI                               | Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée         |
| CNSA                                 | Caisse nationale solidarité autonomie                                     |
| COTOREP (voir CDAPH)                 | Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel       |
| EEE                                  | Espace économique européen  |
| ESAT (ex CAT)                        | Etablissement et service d'aide par le travail                            |
| FAM                                  | Foyer d'accueil médicalisé  |
| FSI                                  | Fonds spécial d'invalidité  |
| GRPH                                 | Garantie de ressources aux personnes handicapées                          |
| IEM                                  | Institut d'éducation motrice  |
| IES                                  | Institut d'éducation sensorielle  |
| IME                                  | Institut médico-éducatif  |
| IPP                                  | Incapacité permanente partielle   |
| ITEP                                 | Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques                       |
| MAS                                  | Maison d'accueil spécialisée  |
| MDPH                                 | Maison départementale de la solidarité                                    |
| MPHH                                 | Maison des personnes handicapées de l'Hérault                             |
| MSA                                  | Mutualité sociale agricole  |
| MTP                                  | Majoration tierce personne  |
| PACS                                 | Pacte civil de solidarité   |
| PC                                   | Prestation de compensation  |
| PCH                                  | Prestation de compensation du handicap                                    |
| PPC                                  | Plan personnalisé de compensation   |
| PPS                                  | Projet personnalisé de scolarisation                                      |
| RAM                                  | Relais assistants maternels   |
| SAAAIS                               | Service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à l'intégration scolaire |
| SAFEP                                | Service d'accompagnement familial et d'éducation précoce                  |
| SAMSAH                               | Service d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé              |
| SAVS                                 | Service d'accompagnement à la vie sociale                                 |
| SESSAD                               | Service d'éducation spéciale et de soins à domicile                       |
| SSADEP                               | Service de soins et d'aide à domicile pour les enfants polyhandicapés     |
| SSEFIS                               | Service de soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire    |
| SVA                                  | Site pour la vie autonome   |
| UPI                                  | Unité pédagogique d'intégration   |